



L'Agenda 21 de la ville de Feyzin

a-t-il permis la préservation et la protection des espaces et des ressources naturelles du territoire ?



Avis Evaluatif



<p>Agenda 21 de la Ville de Feyzin</p> <p>Avis évaluatif</p>
--

1. le contexte et la commande

Le territoire de la commune de Feyzin a beaucoup évolué en un siècle. D'abord marqué par le Rhône autour duquel s'organisait la vie puis la balme et les Grandes Terres sur le plateau. Et puis progressivement, le train, la route, les constructions, l'industrie, l'autoroute,... ont transformé le paysage, la vie, le rapport au territoire. Aujourd'hui, la physionomie de Feyzin est le fruit de cette action humaine. Et c'est pour permettre aux habitants et occupants du territoire feyzinois de contribuer au développement harmonieux sur le plan économique, social et environnemental de leur ville que l'Agenda 21 a été conçu.

La ville de Feyzin a donc choisi la démarche de développement durable et de l'Agenda 21 comme éléments structurants de son organisation depuis 2002. Une délibération d'avril 2002 indiquait les objectifs de l'Agenda 21 :

- Prendre en compte systématiquement les principes de développement durable dans la mise en œuvre des différentes politiques,
- Mettre en œuvre un cadre de référence permettant d'aider à la définition des politiques économiques et sociales soucieuses du respect de l'environnement, du cadre de vie et de la concertation,
- Mettre en place une participation systématique des habitants aux processus décisionnels de la ville.

Le processus d'élaboration participative de l'Agenda 21 s'est étalé sur plusieurs années et c'est en mars 2007 que l'Agenda 21 a été finalisé et publié, certaines des actions étant de fait en œuvre antérieurement.

Il comporte 74 actions. Il n'est donc pas possible de les évaluer toutes. Au regard de l'enjeu pour le développement équilibré de la commune que représentent certains éléments spécifiques comme les Grandes Terres, le Rhône, le Fort, le choix a été fait d'évaluer dans un 1^{er} temps l'axe environnemental, qui est par ailleurs transversal, à travers la question générale suivante : « l'Agenda 21 a-t-il permis la préservation et la protection des espaces et des ressources naturels du territoire ? » et ceci au travers de 6 actions identifiées :

ACTION 3 : Protéger les berges du Rhône et des Lônes

ACTION 4 : L'île de la Chèvre, entre activité industrielle et nature

ACTION 5 : Le fort de Feyzin

ACTION 6 : Préserver les Grandes Terres

ACTION 57 : Éduquer à l'environnement et au développement durable dans le temps scolaire

ACTION 58 : Éduquer à l'environnement et au développement durable hors temps scolaire

ACTION 67 : Gérer les espaces publics de manière évolutive et durable

A travers l'évaluation, la Ville de Feyzin souhaite :

- évaluer les résultats et l'impact des actions ciblées sur la préservation et la protection des espaces et des ressources naturels du territoire, en veillant à l'équilibre territorial de la commune,
- vérifier l'adéquation des actions au contexte local,

- mettre en place les actions correctives éventuelles à partir des points positifs et négatifs que l'analyse aura mis en lumière.

Les questions évaluatives choisies par la municipalité auxquelles l'évaluation doit répondre portent essentiellement sur leurs résultats et leur efficacité. Ce sont les suivantes :

- En quoi les actions identifiées ont-elles contribué à une meilleure préservation des espaces naturels et de la biodiversité ? Comment ces espaces ont-ils évolué ? (efficacité)
- En quoi le comportement des citoyens Feyzinois est-il plus respectueux sur les sites naturels identifiés ? (efficacité)
- En quoi les initiatives de la ville, en direction des Feyzinois (adultes et enfants) favorisent-elles les pratiques éco-citoyennes ? (efficacité) Les actions relatives à l'éducation au développement durable pendant et hors temps scolaire ont-elles permis de faire évoluer les pratiques des enfants ? (efficacité) Les moyens investis sont-ils en adéquation avec les résultats obtenus ? (efficience)
- En quoi les pratiques professionnelles des agents municipaux, dans la gestion des espaces publics et naturels, sont-elles éco-responsables ? (efficacité)
- Les pratiques professionnelles des agents de la ville respectent-elles l'environnement ? (efficacité)

2. la méthode

La ville s'est dotée de **CLEEA 21 [Comité Local d'Enrichissement et d'Evaluation de l'Agenda 21]**, comité de pilotage composé de 30 personnes environ : 15 habitants, 5 agents, 5 élus, 5 partenaires extérieurs. Le rôle de CLEEA 21 est de faire un point sur l'évaluation réalisée, de réorienter, mettre fin ou créer de nouvelles actions après débat et de rendre compte auprès du Conseil Municipal pour validation et des habitants.

Une **Instance d'évaluation** composée de 15-20 personnes de CLEEA 21 s'est ensuite constituée ; cette instance a pour vocation d'évaluer les actions choisies grâce à la méthode arrêtée en commun.

Sous la conduite d'un consultant animateur - expert en évaluation, son rôle a consisté à produire l'avis évaluatif (réponses aux questions posées) et à émettre des recommandations pour adapter les actions évaluées. Le présent document en présente la synthèse.

Pour y parvenir, la démarche suivante a été mise en œuvre sur la base de 6 réunions de l'Instance d'évaluation :

- 1^{ère} réunion : formation des membres de l'Instance sur ce qu'est l'évaluation et présentation des actions,
- 2^{ème} réunion : présentation et discussion sur les questions, choix des indicateurs et critères d'évaluation,
- 3^{ème} réunion : présentation des données sur les actions évaluées et les indicateurs choisis, choix des personnes à interviewer ou auditionner,
- 4^{ème} réunion : comptes-rendus des entretiens conduits, auditions de responsables et de partenaires des actions¹,
- 5^{ème} réunions : production de l'avis évaluatif,
- 6^{ème} réunion : production des recommandations.

¹ Cf. liste en annexe

En complément, des travaux de l'Instance, des interviews ont été réalisées² et une enquête conduite auprès de 59 personnes ou groupes de personnes à l'occasion de l'édition 2010 du « Fort en ballade » et portant sur l'appropriation du site du Fort par le public pour sa valeur historique et paysagère.

Les indicateurs

Les indicateurs d'évaluation ont été choisis au regard des résultats attendus des actions évaluées sans préjuger des possibilités éventuelles de les renseigner. Par ailleurs, une situation de départ était rarement connue ne permettant donc pas de les apprécier au regard d'une situation de référence.

Au final, il a été difficile dans certains cas de les renseigner dans le temps imparti pour l'évaluation malgré le travail d'une stagiaire ; les services concernés n'ayant pas organisé en amont un dispositif de collecte des données pour les renseigner.

En conséquence, un effort particulier devra être fait à l'avenir pour organiser cette collecte afin de suivre l'évolution de ces indicateurs.

Par ailleurs, des indicateurs qualitatifs portant par exemple sur l'appropriation du site du fort ou sur la sensibilisation et la responsabilisation à l'environnement et au développement durable devront être construits à partir de techniques d'enquêtes spécifiques. Pour la présente évaluation, une enquête a été réalisée lors de la manifestation « Fort en bal(l)ade ».

modalité de lecture des tableaux de situation des indicateurs pour chaque action :

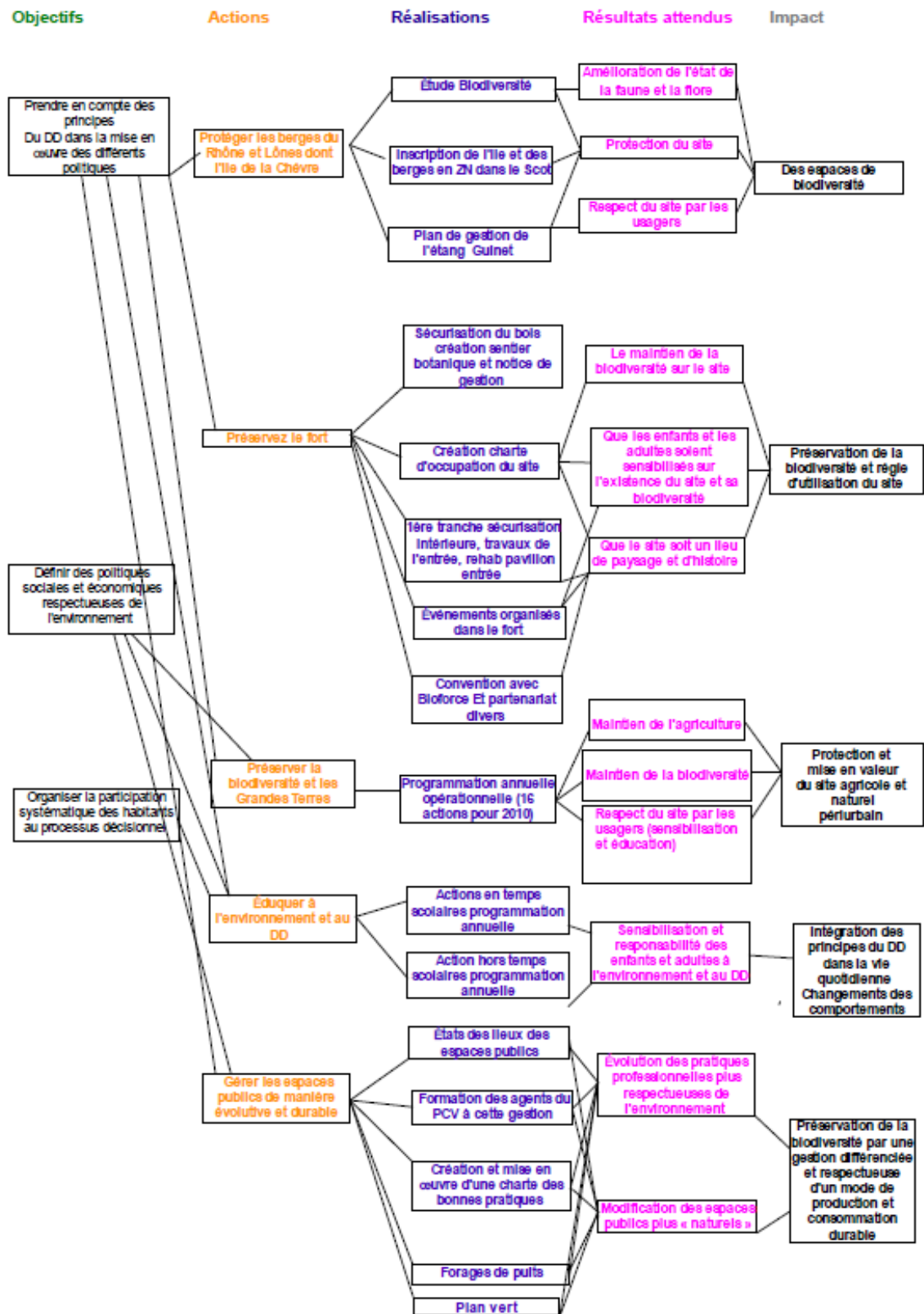
Pour chacune des actions, un tableau de synthèse de la situation des indicateurs choisis est présenté. Il a été élaboré à partir de l'analyse du document « données renseignant les indicateurs » daté du 17 juin 2010.

Les trois couleurs utilisées ont la signification suivante :

<i>Indicateurs</i>	
Situation ou évolution positive	
Situation ou évolution stable ou non significative	
Situation ou évolution défavorable	
Données indisponibles pour apprécier la situation	?

² Cf liste en annexe

3. Les objectifs et les résultats attendus des actions



4. l'avis évaluatif

Les résultats des actions en résumé

L'atteinte du résultat des actions est appréciée sur une échelle à trois niveaux en fonction des analyses portant sur les indicateurs et les appréciations des membres de l'instance d'évaluation faites à partir de la consultation des documents, des comptes-rendus d'entretiens et des auditions.

	<i>Résultats visés atteints ou pour une partie importante</i>
	<i>Résultats visés partiellement atteints ou en voie d'être atteints</i>
	<i>Résultats non atteints ou très partiellement</i>

<i>Actions</i>	
■ ACTIONS 3 et 4 : Protéger les berges du Rhône, les Lônes et l'île de la Chèvre	
■ ACTION 5 : Le fort de Feyzin	
■ ACTION 6 : Préserver les Grandes Terres	
■ ACTION 57 : Éduquer à l'environnement et au développement durable dans le temps scolaire	
■ ACTION 58 : Éduquer à l'environnement et au développement durable hors temps scolaire	
■ ACTION 67 : Gérer les espaces publics de manière évolutive et durable	

L'atteinte des résultats attendus

Le niveau d'atteinte des résultats attendus grâce à la mise en œuvre des actions est également apprécié sur une échelle à trois niveaux :

	<i>Résultats visés atteints ou pour une partie importante</i>
	<i>Résultats visés partiellement atteints ou en voie d'être atteints</i>
	<i>Résultats non atteints ou très partiellement</i>
?	<i>Données insuffisantes pour apprécier le niveau d'atteinte du résultat visé</i>

<i>Résultats attendus</i>	<i>Niveau d'atteinte</i>	<i>Actions contributives</i>
Amélioration de l'état de la faune et la flore		ACTIONS 3 et 4 : Protéger les berges du Rhône, les Lônes et l'île de la Chèvre
Protection du site		ACTIONS 3 et 4 : Protéger les berges du Rhône, les Lônes et l'île de la Chèvre
Respect du site par les usagers		ACTIONS 3 et 4 : Protéger les berges du Rhône, les Lônes et l'île de la Chèvre ACTION 6 : Préserver les Grandes Terres
Maintien de la biodiversité		ACTION 5 : Le fort de Feyzin ACTION 6 : Préserver les Grandes Terres
Sensibilisation des enfants et des adultes sur l'existence du site et sa biodiversité		ACTION 5 : Le fort de Feyzin
Perception du fort comme lieu de paysage et d'histoire		ACTION 5 : Le fort de Feyzin
Maintien de l'agriculture		ACTION 6 : Préserver les Grandes Terres
Sensibilisation et responsabilité des enfants et adultes à l'environnement et au DD	?	ACTION 57 : Éduquer à l'environnement et au développement durable dans le temps scolaire ACTION 58 : Éduquer à l'environnement et au développement durable hors temps scolaire
Pratiques professionnelles plus respectueuses de l'environnement		ACTION 67 : Gérer les espaces publics de manière évolutive et durable
Des espaces publics plus « naturels »		ACTION 67 : Gérer les espaces publics de manière évolutive et durable

4.1. Actions 3 et 4 : protéger les berges du Rhône, les Lônes et l'île de la Chèvre

Les berges du Rhône, et notamment son bras naturel, présentent un intérêt écologique (ces zones sont par exemple propices au développement des castors et hérons cendrés). Le Rhône et son canal de dérivation sont inclus dans la zone de risque SEVESO.

L'île de la Chèvre couvre environ 65 ha sur la commune de Feyzin dont environ 40 ha en «espace naturel». Comprise entre le Rhône et le canal, elle présente un caractère naturel. Elle est d'ailleurs classée en ENS (Espace Naturel Sensible) tout en comprenant des activités économiques et agricoles sur la pointe sud. Son identité est mal définie, d'autant plus qu'elle se situe sur la zone de risque SEVESO. Elle compte l'étang Guinet qui est géré par la Ville et le SMIRIL et sur lequel se pratiquent des activités de pêche et de loisirs.

Dans ce cadre, cette île fait partie d'un projet géré par le SMIRIL.

De nombreuses actions ont été conduites sur ce territoire à enjeux :

- Plan de gestion de l'Etang Guinet,
- Étude présentant différents scénarii relatifs au devenir de l'île de la Chèvre,
- Étude sur la biodiversité pilotée par l'entreprise TOTAL,
- Diagnostic écologique et sanitaire des habitats naturels,
- Etude sur le suivi de l'évolution de la faune sauvage de l'étang Guinet et de ses abords.

Situation des indicateurs :

Indicateurs	
Evolution quantitative et qualitative de la faune et de la flore	
Evolution de la superficie couverte par une mesure de protection	
Evolution du volume de déchets retrouvés sur le site	

→ *Evaluation :*

Certains phénomènes semblent indiquer que la situation environnementale des sites concernés s'est améliorée : retour de certains animaux, amélioration visible de la faune et de la flore, développement naturel de la végétation sur l'Etang Guinet même si développement de plantes invasives relativise ce bilan plutôt positif. Une partie du site (friche Lumière) a également été classé en zone N (naturelle).

Par ailleurs, la création de zones refuges et de poumons verts en zone urbaine favorise le développement d'activités de loisirs. De plus, au regard des données recueillies et des témoignages, l'instance d'évaluation considère que globalement les usagers fréquentant les sites concernés ont pris conscience de leur valeur environnementale même si on constate une augmentation des déchets sur certains secteurs du site due à une mauvaise attitude persistante de certains usagers.

→ *Améliorations proposées :*

- ▶ Elargir le périmètre d'action vers les territoires voisins dans une approche Vallée de la Chimie.
- ▶ Renforcer les actions de sensibilisation sur le site.

- ▶ Mieux mettre en valeur et développer les explications sur la biodiversité sur les sites eux-mêmes.
- ▶ Développer des méthodes innovantes et/ou expérimentales de lutte contre les plantes invasives.
- ▶ Définir une méthode pour le suivi de la biodiversité avec des données plus claires, cohérentes et compréhensibles pour des non spécialistes.
- ▶ Mettre en place un comité d'évaluation multi-partite de site intégrant des acteurs non spécialistes.
- ▶ Sur le principe des manifestations organisées autour du fort, organiser des manifestations sur des thèmes en lien avec ces lieux : biodiversité, impact des activités humaines dans le respect de la réglementation SEVESO,...

4.2. ACTION 5 : Le fort de Feyzin

Ce fort est situé entre les zones urbaines et la zone agricole et fait partie d'un ensemble de fortifications militaires édifiées au milieu du XIX^{ème} siècle pour protéger l'agglomération lyonnaise. Il présente donc à ce titre une valeur patrimoniale.

Désaffecté depuis plus de 15 ans, il a été totalement abandonné par l'armée en 2001. La commune de Feyzin l'a acquis en 2003. Pour mieux connaître ce patrimoine, une étude sur la diversité de l'espace végétalisé a été confiée à l'ONF en 2001 et une autre sur la faune au CORA.

Le Fort est composé d'une partie centrale fortifiée et aménagée et d'une périphérie boisée. Cet espace périphérique mérite donc à ce titre une attention particulière. Il est l'occasion de protéger certains arbres anciens et certaines espèces notamment en raison de la présence de mares.

Pour ses différents aspects patrimoniaux, son aménagement peut également permettre la réappropriation par les habitants de leur environnement au sens large, de leur histoire, de leur patrimoine et est donc l'occasion de sensibiliser au développement durable.

Pour cela, les premiers enjeux relevés ont été relatifs à la sécurisation du périmètre (site et bâti) et à son nettoyage.

Ainsi, plusieurs actions de différentes natures ont été conduites sur cet espace :

- Sécurisation du bois,
- Réalisation d'un sentier botanique et d'une notice de gestion,
- Charte d'occupation du site pendant les phases de chantiers,
- 1^{ère} tranche de sécurisation intérieure, travaux de viabilité à l'entrée, travaux de réhabilitation du pavillon entrée,
- Journées du Patrimoine organisées à l'intérieur du site, le fort en balades et visites ponctuelles mettant en avant les potentialités futures du site,
- Convention avec Bioforce pour l'utilisation d'une partie du site pour l'organisation de formations liées à l'institution,
- Mise en place de différents partenariats : réflexion prospective par la mise en place d'un comité stratégique), financement d'aménagements (Fondation du Patrimoine, entreprise Total), mutualisation des expériences avec les villes du Grand Lyon possédant un fort pour une harmonisation de l'usage et de la mise en valeur des sites,
- Inventaires de la faune et de la flore,

- Étude environnementale sur l'espace boisé.

Situation des indicateurs :

<i>Indicateurs</i>	
Evolution quantitative et qualitative de la faune et de la flore	
Evolution de la fréquentation du site quantitative et qualitative	

→ *Evaluation :*

Pour les membres de l'instance d'évaluation, depuis quelques années les Feyzinois ont une meilleure connaissance du Fort. C'est cette connaissance qui conduit à un attachement important de la population au site favorisant l'adoption d'une attitude positive envers lui. Il faut cependant nuancer cette situation car cet attachement semble plutôt porter sur le bâti que sur le site lui-même. L'enquête réalisée lors de « Fort en bal(l)ade » relativise cependant ce constat puisque presque le même nombre de personnes interrogées estiment que le site est à la fois un site naturel et un site culturel tandis que 34% viennent pour le sentier. Sans trop extrapoler, on peut donc considérer que le site du fort présente différents facteurs d'attractivité.

Cet attachement conduit également à l'adoption de pratiques plus respectueuses de l'environnement de la part des « usagers » du site. L'intervention de certains acteurs, tel que BIOFORCE, participe également au développement d'une image « développement durable » du site.

La limite réside cependant dans l'inaccessibilité du fort qui rend à la fois plus difficile son appropriation tout en le protégeant et l'évaluation du respect à son égard.

→ *Améliorations proposées :*

- ▶ Renforcer les liens entre le fort (le bâti) et son environnement naturel en expliquant mieux.
- ▶ Mieux ouvrir le fort afin de renforcer son appropriation : forum des associations, festival « développement durable »,...
- ▶ Maintenir l'environnement dans son aspect naturel afin de ne pas le transformer en parc urbain.

4.3. ACTION 6 : Préserver les Grandes Terres

L'espace du plateau dénommé « Grandes Terres » est occupé par des terres agricoles dominées par de grandes cultures.

Cet environnement spécifique fortement urbanisé présente donc un enjeu important : la création de liens avec les espaces urbanisés, et en particulier les populations urbaines, afin de renforcer la cohérence du territoire.

Par ailleurs, les territoires naturels et agricoles périurbains offrent un véritable potentiel en matière de biodiversité en raison notamment de la présence de haies et de certains biotopes.

Avant la mise en place de l'Agenda 21, de nombreuses actions avaient déjà été mises en œuvre telles que :

- La plantation de haies, d'arbres, la réalisation d'aménagements de sentiers pédestres et de VTT, de fiches pédagogiques, l'aménagement de parkings, etc.

- L'implication des agriculteurs dans la démarche de mise en valeur,
- La mise en place du syndicat intercommunal des Grandes Terres.

L'Agenda 21 a notamment permis de donner un cadre cohérent aux actions conduites sur les Grandes Terres et d'en assurer un meilleur suivi par :

- La réalisation d'un document cadre pour l'année 2010 : « Phase XI du Projet Nature » comprenant l'entretien des linéaires verts, l'observation de la faune sauvage, des animations pédagogiques, la mise en place de terres fleuries, la médiation et l'information sur le site, la valorisation des portes d'entrée du site, etc.
- L'édition de rapports annuels établis sur la faune et la flore et la surveillance du site.

Situation des indicateurs :

<i>Indicateurs</i>	
Evolution de la surface utilisée pour l'agriculture	
Nombre et âge moyen des exploitants	
Evolution quantitative et qualitative de la faune et de la flore	
Evolution de l'utilisation du plateau en corrélation avec la propreté du site et les incivilités	

→ Evaluation :

La fréquentation du site a augmenté de manière « importante » selon les témoignages. Les usages en sont très différents : jogging, VTT, promenade, usages à des fins ludiques, scolaires, cueillette et chasse. La proportion d'usagers fréquentant le site à des fins ludiques, sources potentielles de nuisance, a très nettement diminué au profit notamment des activités « douces » telles que la marche et les sorties familiales nature. Selon l'ONF, constats faits dans le cadre de sa mission de Police de l'environnement, les circulations non autorisées ont quant à elles nettement baissé alors que la propreté globale du site a très légèrement diminué en 2008 par rapport à 2004. Si l'on met cette information en rapport avec l'augmentation de la fréquentation, on peut considérer que le site est globalement mieux respecté. Il semble que les quantités de déchets augmentent sur les zones de parking.

Selon l'instance d'évaluation, comme autour du Rhône, beaucoup d'efforts ont été faits sur la mise en valeur des sites avec somme toute peu de dégradations. Cela traduit sans doute la prise de conscience majoritaire de la valeur environnementale des Grandes Terres. Cela conduit en particulier à améliorer sa tranquillité et le respect du site, ceci malgré certains comportements « déviants » comme la présence parfois dérangeante d'engins à moteurs (motos, quads).

Les Grandes Terres sont donc avant tout une zone agricole relativement stable avec l'implantation de nombreuses haies mais aussi une zone d'« équilibre » propice à la pratique sportive et de loisirs doux (vélo, promenade) et aux activités agricoles.

Au plan strictement environnemental, elle connaît une évolution favorable de la faune et de la flore bien qu'il faille nuancer cette situation au regard notamment de l'impact de l'irrigation, de la raréfaction des zones naturelles environnantes et du développement de plantes invasives.

→ Améliorations proposées :

- ▶ Renforcer les actions de sensibilisation sur le site.

- ▶ Sur le principe des manifestations organisées autour du fort, organiser des manifestations sur des thèmes en lien avec ces lieux : biodiversité, agriculture, impact des activités humaines,...
- ▶ Développer la médiation sur les usages du site et les incivilités ainsi que les actions de « police de la nature » avec l'ONF et les polices.
- ▶ Mettre en place une cellule de veille participative sur les pratiques sur les Grandes Terres ou sur la question des déchets tout en renforçant les interventions des médiateurs sur le site. Ceux-ci pourraient à la fois alimenter les réflexions de la cellule de veille en informations, données, observations et l'animer.
- ▶ Adapter les mobiliers urbains afin de limiter le plus possible le passage des véhicules à moteur en cohérence avec les pratiques des agriculteurs.

4.4. ACTION 57 : Éduquer à l'environnement et au développement durable dans le temps scolaire et ACTION 58 : Éduquer à l'environnement et au développement durable hors temps scolaire

La préservation de l'environnement passe par une action de chaque citoyen. La sensibilisation aux problématiques environnementales et de développement durable, l'apprentissage des « bonnes pratiques » sont donc essentiels au bon déroulement de la démarche d'Agenda 21. C'est pour démultiplier les actions d'éducation en direction notamment des enfants que cette action a été conçue. Elle s'est traduite notamment par :

- La participation à certaines actions européennes et nationales (Journées de l'environnement, Semaine du développement durable, Semaine de la mobilité, etc.),
- Des sensibilisations environnementales (aller à l'école à pied ou en vélo, arrachage de l'ambrosie, etc.),
- Des actions ponctuelles telles que la péniche de l'environnement, la classe énergie à l'école du Plateau, des réunions de quartier, etc,
- La mise en place depuis 2005 d'un Plan d'Education au Développement Durable avec le Grand Lyon avec production de bilans réguliers.

Situation des indicateurs :

<i>Indicateurs</i>	
Proportion d'enfants inscrits au centre communal de loisirs ayant participé aux activités de sensibilisation	
Proportion d'élèves ayant participé aux activités de sensibilisation	
Proportion d'écoles et d'enseignants ayant intégré le développement durable dans leurs enseignements	
Proportion d'enfants capables d'énoncer des informations sur un thème abordé lors d'une activité de sensibilisation	?

→ *Évaluation* :

Les chiffres concernant la participation des enfants aux activités de sensibilisation sont fournis aux services municipaux sur la base du volontariat de la part des établissements scolaires et de loisirs. Aussi, toutes les activités réalisées ne sont-elles pas nécessairement recensées et les données chiffrées manquent souvent de précision ou n'existent pas. En complément de cette remarque, l'absence de travaux d'évaluation fait que la collectivité est plus sur une posture de gestion qui fait qu'elle a plus tendance à faire qu'à rechercher à produire des résultats. Cela se traduit par l'absence d'objectifs clairs dès le départ et de mise en place d'outils et d'indicateurs pour mesurer l'efficacité et l'efficience des actions éducatives. Il faut ajouter à cela que l'évolution des comportements est difficilement évaluable sans la mise en place d'outils et une démarche pour bien évaluer l'attitude des personnes sur le moyen et le long terme. Ainsi, pour les membres de l'instance d'évaluation, le discours est entendu mais peu de personnes mettent réellement en pratique de nouveaux comportements. En conséquence, au-delà de la connaissance des actions mises en place, il y a nécessité à l'avenir de réaliser une évaluation plus qualitative des résultats produits afin de justifier de leur pertinence et de leur efficacité.

Cependant, selon l'instance d'évaluation, d'une part, l'éducation au DD est par essence quelque chose de positif et que « *plus il y a d'initiatives plus des effets seront produits* » et d'autre part, des éléments positifs existent :

- Les actions d'éducation/sensibilisation des enfants sont jugées de bonne qualité touchant un public large en particulier au sein des écoles,
- Les actions réalisées en dehors de l'école par le biais des centres aérés,
- La mise en place d'activités impliquantes pour les Feyzinois : « le monde est mon village », la « quinzaine du sport »,... visant à faciliter la mise en pratique de l'éco-citoyenneté.

L'instance d'évaluation regrette malgré tout qu'il n'y ait pas assez de réflexion sur l'éducation des adultes (quels moyens, quelle forme d'éducation, par quels biais ?) alors qu'ils contribuent eux-mêmes grandement à l'éducation des enfants et que pour certains membres de l'instance, leurs pratiques ne sont pas cohérentes avec un développement durable. On citera à ce titre deux exemples :

- Les habitants n'acceptent pas facilement une végétation naturelle en ville et la faune : quels objectifs de sensibilisation fixer alors ?
- Les pratiques de certains encadrants ne sont pas forcément en cohérence avec les formations dispensées.

En conséquence, la réponse aux questions : « *Les actions relatives à l'éducation au développement durable pendant et hors temps scolaire ont-elles permis de faire évoluer les pratiques des enfants ? Les moyens investis sont-ils en adéquation avec les résultats obtenus ?* » est nuancée.

En effet, il est difficile d'apporter une réponse claire et précise, même s'il existe beaucoup d'éléments positifs, au regard :

- De la grande dispersion des moyens mobilisés sans véritable ciblage,
- De la nécessité de recentrer les efforts et investir plus de moyens sur certains thèmes touchant la vie quotidienne,
- Du décalage d'appréhension des problèmes entre les spécialistes centrés sur les questions environnementales et les citoyens qui intègrent ces questions dans une approche plus globale intégrant des problématiques sociales et économiques,
- Du besoin de capitaliser sur les apprentissages produisant un changement effectif des comportements ce qui n'est pas réellement fait actuellement.

→ *Améliorations proposées :*

- ▶ Dans les actions de formation et de sensibilisation, veiller à ce que le discours soit ni « infantilisant » ni impératif afin que les gestes ne soient pas imposés mais proposés.
- ▶ Mettre en place, en partenariat avec le Grand Lyon, des outils d'évaluation des impacts des actions de sensibilisation que les maîtres d'œuvre des actions auraient le charge d'utiliser et de renseigner.
- ▶ Mieux communiquer sur le Plan d'éducation au Développement Durable mis en place avec le soutien du Grand Lyon et l'adapter en développant des programmes thématiques annuels permettant d'amplifier les effets des actions et de mieux suivre leurs impacts.
- ▶ Améliorer la compétence des encadrants :
 - Mieux former les encadrants notamment ceux ayant les adolescents comme public afin d'adapter la pédagogie et les contenus,
 - Intégrer dans les appels d'offres portant sur les actions de formation et de sensibilisation, une clause spécifique de formation des encadrants,
- ▶ Intégrer les pratiques de développement durable dans la nouvelle école du quartier des Razes en mettant par exemple en place un éco-espace, lieu de sensibilisation ouvert à toutes les écoles de la Ville.
- ▶ Diversifier les actions de sensibilisation en impliquant plus les adultes :
 - Organiser des journées de sensibilisation aux déchets en intégrant des séquences de ramassage,
 - Organiser des concours de « bonnes pratiques » enfants - parents,
- ▶ Sensibiliser les associations en mettant en place une charte développement durable développant notamment les bonnes pratiques dans l'usage des locaux, l'organisation des manifestations,...
- ▶ Mettre en place des actions de sensibilisation en direction des commerçants et des artisans notamment sur la question du tri des déchets, le développement des éco-produits et des éco-services (réparation, conseil en énergie,...).
- ▶ Mobiliser les développeurs économiques du Grand Lyon pour mettre en place des actions dans les entreprises et réaliser de l'information sur les lieux de travail.

4.5. ACTION 67 : Gérer les espaces publics de manière évolutive et durable

La commune de Feyzin possède au total environ 460.7 ha d'espaces verts, naturels et agricoles (dont environ 148.3 hectares d'espaces verts) qui sont composés essentiellement :

- d'espaces verts « classiques » avec 3 parcs urbains et 1 place boisée,
- d'espaces verts intégrés à l'espace urbain : arbres d'alignement et espaces verts ponctuels,
- d'un espace à caractère plus naturel : le fort qui couvre environ 25 ha,
- de terrains agricoles sur les Grandes Terres.

81 hectares sont des espaces verts accessibles au public et gérés par la mairie.

Les espaces verts permettent l'appropriation de l'espace naturel par les habitants ; l'intérêt est donc autant paysager que social.

Les plantations permettent par ailleurs de limiter les phénomènes d'érosion de sols, de lessivage, et freinent le ruissellement des eaux de pluie, phénomènes particulièrement importants du fait de la configuration du territoire communal.

En matière de gestion, elle doit être adaptée aux types de végétaux implantés sur les différents sites tout en permettant le bon fonctionnement de l'écosystème qu'ils constituent. Les enjeux de la gestion durable des espaces verts sont donc nombreux. On citera notamment la réduction de la consommation d'eau et des pollutions liées à la gestion des espaces verts.

Les réalisations sont nombreuses :

- Aménagements pédagogiques (mares, muret en pierres sèches, nichoirs...),
- Signalétique pour préserver et expliquer la biodiversité,
- Limitation des produits phytosanitaires, utilisation d'engrais naturels, huiles végétales pour l'outillage,
- Désherbage manuel,
- Forage pour alimenter l'arrosage de certains sites (Parc de l'Europe, Secteur Gare-Barton),
- Utilisation de rétenteurs d'eau dans les pots et jardinières pour limiter l'arrosage,
- Réalisation de tapis de fleurs biodégradables,
- Récupération des déchets verts pour le compostage,
- Tri pour recycler les déchets valorisables,
- Utilisation de plantes vivaces,
- Formation du personnel municipal.

Un Document cadre « Plan Vert Municipal » ou « Schéma d'urbanisme végétal » élaboré en 2006 et mis à jour en 2009 permet de mettre en cohérence l'ensemble de ces actions.

Situation des indicateurs :

<i>Indicateurs</i>	
Evolution de la superficie plantée	
Evolution de la quantité et du type d'intrants utilisés	
Evolution de la quantité d'eau utilisée	
Proportion de déchets verts compostés	
Evolution du coût global (hors frais de personnel)	?
Evolution de la superficie des espaces traités en gestion différenciée	?
Evolution de la proportion de plantes vivaces	

La difficulté majeure de l'évaluation de cette action réside dans le recueil de certaines données permettant de l'évaluer. Un effort particulier de suivi des actions devra donc être entrepris afin d'en apprécier mieux les effets à l'avenir.

Evaluation :

Malgré cette difficulté, les membres de l'instance d'évaluation, au regard de leurs observations, des données fournies et des réponses apportées lors des auditions des agents de la Ville, considèrent que globalement des pratiques très positives sont appliquées sur les espaces verts favorisant ainsi leur intégration dans l'espace urbain et leur gestion économe et durable. Le souci permanent et quotidien de pratiques nouvelles est visible chez les agents et leur formation continue y contribue.

Certains ont fait remarquer que les « *pioches ont repris la place des désherbants* » chez les intervenants de la commune ; ceci montrant sans doute une diminution bénéfique de l'usage des produits phytosanitaires.

La gestion de la ressource en eau par le service des espaces verts est également jugée positivement avec deux nuances liées à la prise en compte du climat (il est difficile de comprendre pourquoi on procède à des arrosages en période de pluie même si certaines explications techniques tendent à démontrer leur pertinence) et à l'investissement insuffisant sur la récupération des eaux de pluies.

La mise en place de forages de puits est quant à elle appréciée de manière nuancée notamment au regard des délais d'amortissement de tels investissements et de son impact sur l'environnement insuffisamment connu. Selon l'instance d'évaluation, ce type d'action nécessite une approche en terme de coût global.

Plus globalement, il apparaît que le coût global des moyens mis en œuvre en faveur de la biodiversité est mal apprécié. Certaines pratiques coûtent chères avec des moyens importants sans que l'on puisse vraiment apprécier leurs effets.

Par contre, certaines difficultés sont rencontrées dans le cadre de cette gestion durable des espaces verts :

- Les agents se heurtent parfois à la réaction de certains habitants et plus marginalement de certains agents ; la promotion du changement nécessite donc une démarche d'accompagnement de tous les acteurs (agents, habitants),
- Le maintien des espaces verts en période d'été est parfois difficile devenant même pour certains un luxe par rapport aux coûts d'entretien élevés : est-ce compatible avec le développement durable ?

Enfin, sans que cette question soit en rapport direct avec les questions posées à l'instance d'évaluation, certains membres ont souhaité faire part de leur sentiment sur l'inadéquation entre les modes de déplacement des agents de la mairie (en véhicule à moteur) et la préoccupation du DD affichée par la Mairie. Il conviendrait donc de recourir à des modes de déplacements plus compatibles avec le DD.

En résumé, l'instance d'évaluation pense que les pratiques professionnelles des agents municipaux dans la gestion des espaces publics et naturels sont globalement éco-responsables même si des améliorations peuvent encore être apportées notamment pour mieux apprécier leurs impacts.

→ *Améliorations proposées :*

- ▶ Améliorer la gestion et le suivi des actions en mettant en place des procédures d'analyse des coûts et une « comptabilité verte » au sein de la Mairie.
- ▶ Communiquer et expliquer mieux les actions sur les espaces verts aux habitants.
- ▶ Développer des expérimentations : ex. mise en place de jachères fleuries en entrée de ville, introduction d'espèces fleuries demandant peu d'eau.
- ▶ Améliorer la gestion des déchets sur les espaces verts et la voie publique : plus de poubelles, mise en place de poubelles permettant le tri sélectif.
- ▶ Accompagner systématiquement les équipements d'explication simples.

En conclusion, « *l'Agenda 21 a-t-il permis la préservation et la protection des espaces et des ressources naturels du territoire ?* ».

Les réponses apportées aux différentes questions posées au groupe d'évaluation font apparaître que les actions conduites dans le cadre de l'Agenda 21 ont permis ou contribué à la préservation et la protection des espaces et des ressources naturels du territoire.

C'est notamment le cas sur les trois espaces sensibles que sont les berges du Rhône et l'île de la Chèvre, le fort et les Grandes Terres. Les actions qui y sont conduites s'inscrivent dans la continuité des actions antérieures venant amplifier leurs effets. Il n'en reste pas moins que des efforts sont encore à conduire pour confirmer ces résultats sur le long terme et mieux les suivre. Les résultats principaux portent sur l'amélioration de l'état de la faune et de la flore et de la biodiversité au sens large, la protection des sites et le maintien de l'agriculture sur les Grandes Terres. La question du respect des sites par les usagers reste cependant une préoccupation actuelle et à venir devant faire l'objet d'attentions particulières.

Par ailleurs, les pratiques actuelles des services de la Ville en matière de gestion des espaces publics, notamment les espaces verts, sont jugées globalement positives. Les enjeux actuels portent cependant sur la confirmation de cette tendance par un suivi plus fin de ces pratiques et de leurs résultats et une sensibilisation des habitants en la matière.

En revanche, même si les membres du groupe considèrent pertinentes les actions de sensibilisation, le manque de connaissance précise des résultats produits par ces actions rend difficile l'appréciation de leurs effets sur la préservation et la protection des espaces et des ressources naturels. Des efforts d'évaluation approfondis pourraient être engagés pour mieux en juger l'efficacité.